

CHEQUE-FAMILLE 2022

REÇU A L'ATTENTION DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE

Timbre du commerce ou de l'Association

IBAN :

Chèques (nombre et total)

Fr. 50.- x = Fr.

Fr. 30.- x = Fr.

Fr. 20.- x = Fr.

TOTAL à rembourser = **Fr.**

Date : Signature :

NB : Ce formulaire dûment complété et signé devra être remis à l'Administration communale avec les chèques originaux et signés par vos soins avant le 30 juin et le 31 décembre de chaque année. (délai maximal au 15 janvier de l'année suivante).